

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 AVRIL 2022 A 19 HEURES

L'an **deux mil vingt-deux**, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Dominique FAIVRE ; Mme Mélanie REVERDY ; M. Jean-Louis-CUINET ; Mme Catherine ROBITAILLIE ; Mme Danijela DELORME ; M. Geoffrey LAMIA ; Mme Guénola ORRY

Excusé : M. Claude-Romain FARYS a donné pouvoir à M. Jean-Louis CUINET

Secrétaire de séance : Mme Nadeige LHOMME est nommée secrétaire de séance

Approbation du compte administratif 2021 – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE »

Le Conseil Municipal, **par 14 voix pour**, approuve le compte administratif 2021 de l'hôtel. Le résultat de clôture est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reportés	41 315,82 €		41 315,82 €
Dépenses de l'exercice	19 450,00 €		19 450,00 €
Recettes de l'exercice	20 154,92 €		20 154,92 €
Résultats de clôture	42 020,74 €	- €	42 020,74 €

Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion 2021 de l'hôtel dressé par le receveur municipal.

Affectation des résultats 2021 – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE d'affecter les résultats 2021 de la façon suivante au budget 2022 :

001 – Déficit d'investissement reporté	0 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 42 020.74 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €

Budget HÔTEL – Année 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, ADOPTE le budget primitif de l'hôtel pour l'année 2022 présenté par le Maire, avec reprises des résultats de l'année 2021 :

- Section de fonctionnement pour un montant de **62 701,74 €** en recettes et en dépenses
- Section d'investissement pour un montant de **15 000,00 €** en recettes et en dépenses

Reversement de l'excédent de l'hôtel au budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, DECIDE de verser une partie de l'excédent du budget de l'hôtel en recettes au budget principal de la commune, soit 10 000 €.

Approbation du compte administratif 2021 – COMMUNE (7.1)

Le Conseil Municipal, **par 14 voix pour**, approuve le compte administratif 2021 de la commune. Le résultat de clôture est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reportés	643 676,83 €	- 70 131,01 €	573 545,82 €
Dépenses de l'exercice	594 885,01 €	106 729,25 €	701 614,26 €
Recettes de l'exercice	655 180,18 €	148 570,72 €	803 750,90 €
Résultats de clôture	703 972,00 €	- 28 289,54 €	675 682,46 €

Approbation du compte de gestion 2021 – COMMUNE

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion 2021 de la commune dressé par le receveur municipal.

Affectation des résultats 2021 – COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante au budget de l'exercice 2022 :

001 – déficit d'investissement reporté	-	28 289.54 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté		612 624.14 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés		91 347.86 €

Vote des taux des taxes pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE ainsi qu'il suit les taux des taxes pour 2022 :

	Rappel des taux 2021	Vote des taux pour l'année 2022
Foncier Bâti	32.18 %	32,39 %
Foncier non Bâti	37.90 %	38.14 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser des subventions aux associations pour un montant total de 8 300 €.

Budget COMMUNE – Année 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif de la COMMUNE pour l'année 2022 présenté par le Maire, avec reprises des résultats de l'année 2021 :

- Section de fonctionnement : pour un montant de **1 264 507.14 €** en recettes et de **630 684.00 €** en dépenses
- Section d'investissement : pour un montant de **131 940.56 €** en recettes et en dépenses

PROJET D'UNITE DE METHANISTION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 11 voix pour et 2 abstentions**,
Après avoir pris connaissance du projet de construction d'une unité de méthanisation par la SAS AGRI-PLATEAU,
DONNE un avis favorable à ce projet

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ET DE SALLES AU FORT A L'ASSOCIATION CADOLES ET MEURGERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le renouvellement des conventions.
AUTORISE Le Maire a signé l'avenant de renouvellement chaque année jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties

MISE A DISPOSITION DE DEUX SALLES AU FORT A L'ASSOCIATION ASOR 21

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ASOR 21 demande la mise à disposition de deux salles au fort, situées sous le porche afin de pouvoir y stocker du matériel qu'ils utilisent pour leurs activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la mise à disposition de deux salles au fort, situées sous le porche, DIT que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.